



AMICALE LAÏQUE DE GRAULHET

28 rue Anatole France - BP 143

81304 GRAULHET CEDEX

Téléphone : 05.63.42.09.60 - Fax : 05.63.42.13.27

E-mail : amicalelaïque.graulhet@wanadoo.fr - site : www.lamicale.fr

DOCUMENT DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET EDUCATIF

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS LA COURBE **ALSH La Courbe 7/15 ans Août 2020**

Les accueils collectifs de mineurs sans hébergement qui ont repris leur activité depuis le 12 mai dernier peuvent la poursuivre dans les conditions prévues par le décret n°2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire précisées par le protocole sanitaire du 18 Juin et les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé.

Ce projet pédagogique est à appliquer suivant le protocole sanitaire spécifique La Courbe 2020, réfléchi et coordonné en équipes de directions juillet et août.

SOMMAIRE

1. Contexte général
2. Lieux
3. l'équipe de direction
4. Les objectifs / Les animations
5. L'équipe d'animation
6. l'équipe technique
7. Le public
8. Le fonctionnement du groupe d'enfant
9. Le fonctionnement de l'équipe

Annexes

1. CONTEXTE GENERAL

- Séjour août 2020 du **L 03/08 au L 31/08** :
- 4 semaines et 1 jour

- 1^{ère} semaine : 5 j
- 2^{ème} semaine: 5 j
- 3^{ème} semaine: 5 j
- 4^{ème} semaine: 5 j
- 5^{ème} semaine: 1 j

Contexte sanitaire particulier lié à l'épidémie COVID19

- Ouverture du centre de loisirs avec des conditions particulières :
 - réservations obligatoires,
 - nombre d'enfants limités
 - petits groupes d'enfants fixes à la journée
 - mesures particulières tout au long de la journée qui visent à limiter la possible propagation du virus :

voir protocole sanitaire La Courbe

- Séjour d'août faisant suite au séjour de juillet
- Règles communes de sécurité juillet et août.
- Le fonctionnement des ramassages bus du matin et du soir est identique en juillet et août.
- Les ramassages se font principalement devant les écoles
- Protocole sanitaire commun aux 2 séjours

Ramassages/accueils bus

Graulhet : 4 bus ou 3 bus fonction des réservations

- i. Albertarié 7h45-8h00 départ du bus
- ii. Crins 7h45-8h00
- iii. Victor Hugo 7h45-8h00
- iv. En Gach 7h45-8h00

Briatexte : 7h45-8h00

Gaillac 2 bus : 7h45-8h00

Brens 7h45-8h00/ Montans 8h10-8h20

Lisle sur Tarn 7h45-8h00 / Parisot 8h15-8h25

(Parisot seul 8h15-8h25 du Du 6 au 24 juillet et du 24 au 31 aout)

La Courbe : 7h45-9h00 accueil parents

1. Accueil des enfants et des parents sur les lieux :

cf fiche technique protocole bus

Cette année pas d'accueil dans les écoles : simple ramassage avec accueil direct au bus

Voir en annexe répartition des animateurs sur les différents lieux. Exceptionnellement, sur site à la Courbe, les 3 adjoints + 4 animateurs + 2 animateurs spécialisés sont mis à disposition pour organiser l'accueil parents et l'accueil des groupes arrivée bus.

2. Rôle des animateurs bus: 2 à 3 animateurs par bus

Arriver au bus à 7h45 : lavage main(gel hydro) et mettre masque

1 personne : Se tenir devant la porte centrale

1 personne : placement des enfants, faire attacher les ceintures

1 personne lavage des mains

Accueillir les familles à distance : installer un périmètre avec des plots

Maintenir les parents à l'extérieur du périmètre tout en informant.

Faire l'appel suivant liste réservation

Faire laver les mains(gel hydro à disposition)

Masque obligatoire pour les +11 ans à vérifier : *s'il n'en a pas, il faut lui en donner un : stock à prévoir dans bus.*

Faire monter dans le bus fonction **protocole de distanciation bus**

Informez des règles sanitaires et surveillez les enfants dans le bus Départ 8h00 du point de ramassage

Trajet dans le bus :

L'animateur, **chef de convoi**, doit se tenir assis à côté du chauffeur. C'est le chef de convoi qui est responsable du groupe et non le chauffeur : celui-ci peut dire à l'animateur que des enfants s'agitent dans le bus mais c'est aux animateurs de réagir pour instaurer un certain calme. De même le chauffeur ne doit rien décider sans l'autorisation du chef de convoi.

Le chauffeur doit respecter le code de la route et si cela n'est pas le cas le chef de convoi doit le lui faire remarquer avec tact, pour la sécurité de tous (il vaut mieux arriver en retard que pas du tout !!) et le signaler à son directeur.

Un animateur doit se tenir proche de la porte centrale et sur la banquette arrière si assez d'animateurs.

Les normes d'encadrements sont les mêmes qu'à terre : 1 anim/8 enfants pour les - de 6 ans et 1 anim / 12 enfants pour les + de 6 ans.

Arrivée à la Courbe : **Faire descendre** fonction **protocole bus** les enfants dans le calme par la porte centrale du bus. **Le chef de convoi vérifie** qu'un enfant ne soit pas resté dans le bus (endormissement) ainsi qu'oubli vêtements.

Les enfants sont récupérés par les adjoints et amenés au point relais(terrain basket) et répartis par groupes d'âges auprès des animateurs référents. **Attention, dès qu'il y a 1 animateur référent par groupe d'âges les enfants sont orientés directement devant leur tente lieu de vie : L'appel peut être commencé dès l'arrivée des animateurs référents/groupe.**

: *document appel par groupe et par âge*

Accueil parents à la Courbe 7h45 à 9h00

3 adjoints + 2 animateurs spécialisés
mettre masque et lavage main(gel hydro)
se tenir au portail.

**Accueillir les familles à distance tout en informant
Vérifier la réservation**

Faire laver les mains(gel hydro à disposition)

Accompagner l'enfant jusqu'à sa tente d'accueil

Distance à faire respecter entre tous les enfants sur ce lieu pour éviter le brassage.

2 tentes : 7/8ans et 9/10 ans + lieu la ferme : 11/15 ans

Dès l'arrivée du 1^{er} bus l'adjoint référent accompagne son groupe sur le lieu relai en attendant les animateurs référents par groupe fixe.

Dès l'arrivée des animateurs référents par groupe tente : ils font l'appel pour récupérer leurs enfants à charge et les amener dans leur tente pour déposer les affaires.

RETOUR LE SOIR AVEC ARRÊT SUR LES MÊMES POINTS DE RAMASSAGES :

- départ 1^{er} bus Courbe Lisle Sur Tarn : 17h20
puis Brens/Gaillac/Briatexte/Graulhet

- Changement de bus interdit entre le matin et le soir.
- Les parents ne peuvent pas chercher les enfants directement à la Courbe si le matin ils ont pris le bus.
- Les parents qui amènent leurs enfants directement à la Courbe peuvent les récupérer à partir de 17h45 jusqu'à 18h15.
- Au retour, les enfants sont déposés par lieu de ramassage.
- **Suivre le protocole bus pour la descente et la restitution aux parents**
- Le chef de convoi ou le dernier animateur à descendre du bus doit vérifier s'il ne reste personne ni d'affaires.

Fin de tous les accueils : 18h15

2. LIEUX

Il se situe dans le Tarn à 7 km de Graulhet sur la commune de Busque.

Le lieu d'accueil se compose, d'une grande tente par groupe fixe, 3 tentes d'activités supplémentaires, d'une grande salle, d'une cuisine pédagogique (non utilisable cette année), de régies, de sanitaires, bureau... et d'espaces extérieurs : terrains de foot, de basket, forêts, espaces ludiques (toboggan, araignée, table de ping-pong, terrain de bicross...) et aussi d'un mur d'escalade, un parcours escalarbre, d'une piscine avec des toboggans aquatiques.

SECTEUR 7/10 ANS : « les tentes »

- 1 tente activités avec régie par groupe d'âges
- 1 tente de 96m² jeux intérieur et repas si pluie
- 2 tentes de 48m² jeux intérieur et repas si pluie

- 1 salle de jeux en cas de pluie nommée préau. Sert aussi au temps calme après le repas.
- 1 cuisine satellite : réception des repas et chauffe
- Plusieurs tables béton extérieure pour le repas et les activités propres.
- Des jeux extérieurs fixes : toboggans/araignée/balançoires/structures bois/bac à sable/boulodrome
- 1 terrain foot
- 1 terrain basket
- 1 trampoline
- 2 sanitaires : 1 par groupe d'âges 7/8 et 9/10 pour éviter le brassage
- 1 bureau / infirmerie
- 1 tente d'isolement « COVID »
- Parc boisé et clôturé

SECTEUR 11/15 ANS : « la ferme » et tentes

- 1 grande salle d'activités avec jeux de sociétés, billard sono et éclairages
- 1 cuisine satellite avec four, chambre froide et congélateur
- 1 sanitaire réservé au personnel, 1 infirmerie, 1 remise
- 2 sanitaires : 1 pour garçons coté terrain basket et 1 pour filles coté préau
- 1 préau de jeux : ping, baby, air hockey
- A l'étage : une salle d'isolement « COVID », une réserve matériel, une salle activités, une cuisine pédagogique non utilisable cette année (espace animateurs), un bureau
- Un terrain de basket
- Un terrain de foot à 11 et à 7
- 7 tentes équipées en vestiaire individuel
- 6 cabanes fixes en bois
- Parc boisé et clôturé

EN COMMUN

- 1 parcours vélo, trottinettes, ...
- 1 sentier pédestre dans les bois
- 1 parcours accrobranche avec animateur spécialisé
- 1 mur d'escalade avec animateur spécialisé
- 1 piscine avec surveillant de baignade

3. L'ÉQUIPE DE DIRECTION

PHILIPPE directeur 7/15 ans / CDI amicale

CECILE adjointe 7/8 ans / CDI amicale

MARYSE adjointe 9/10 ans / CDI amicale

ALI adjoint 11/15 ans / CDI amicale

Sera garant :

- **Du respect du protocole La Courbe**
- De la sécurité physique et morale de l'enfant et des animateurs
- De l'application du projet de direction et de la cohérence et du bon déroulement du projet pédagogique élaboré avec l'ensemble de l'équipe
- Des aspects règlementaires pour le bon déroulement du séjour
- De la cohésion de l'équipe en assurant une dynamique
- De la gestion du rythme au sein de l'équipe
- Du suivi des stagiaires
- De la formation et de l'information de l'équipe

a) Rôles du directeur :

Le directeur est responsable de son équipe (direction, animation, personnel de service). Il assure le fonctionnement du Centre de Loisirs dans sa globalité : administration, budget, relations avec tous les partenaires (familles, D.D.J.S., intervenants extérieurs, transporteurs), animations et préparation des réunions, formation des animateurs, aide aux animations. Il est force de proposition sur la pédagogie et l'animation. Il doit signaler les points positifs et négatifs (évaluation permanente). Il doit mettre en place et faire respecter le protocole sanitaire , coordonner, animer, dynamiser et offrir de bonnes conditions de fonctionnement à l'ensemble des animateurs de manière à éviter les conflits ; à maintenir la motivation et à permettre à chacun d'assumer au

mieux sa mission tout au long du séjour. Le directeur a un rôle d'accompagnement des stagiaires.

b) Rôles et missions des directeurs adjoints (assistant sanitaire et référent covid-19)

Ils doivent :

- Respecter et faire respecter le protocole sanitaire
- De 7h45 à 8h30 et de 17h30 à 18h15 : accueillir sur le lieu d'accueil de la Courbe les enfants déposés par leurs parents et gérer l'arrivée des bus sur le centre pour faire la répartition des enfants dans leurs groupes dans le respect du protocole, et inversement le soir
- La Courbe : faire l'appel de leur groupe et l'apporter au bureau.
- Gérer et coordonner le déroulement de la journée : vie quotidienne (repas, temps de pause etc...), ne pas oublier que chaque instant est un temps d'animation.
- Gérer le planning hebdomadaire des animations. Discuter et travailler le planning avec leur équipe d'animateurs en fonction des désirs des enfants.
- Accompagner et former des animateurs.
- Etre moteur de leur équipe d'animateurs.
- Coordonner le travail des différents groupes.
- Informer le directeur de toutes les actions et ne prendre aucune décision importante sans son accord.
- Etre à l'écoute des enfants mais aussi des animateurs.
Etre capable de gérer un conflit d'enfants.

Être assistant sanitaire :

Les adjointes chargées du suivi sanitaire sont désignées référente covid-19. Elles formalisent et sont chargées de la diffusion des règles de prévention contre la transmission du virus respectant les recommandations du HCSP du 27 mai 2020 « relatif aux mesures barrières et de distanciation physique dans les lieux d'hébergement collectif en prévision de leur réouverture dans le contexte de la pandémie Covid-19 (hors restauration et équipements annexes) ». Ces règles prévoient la détection et la gestion de la survenue d'un cas suspecté ou avéré de la Covid-19.

- S'assurer de la remise, pour chaque mineur, des renseignements médicaux ainsi que le cas échéant, des certificats médicaux.
- Rencontre préalable avec les familles pour les mineurs ayants un PAI.
- Informer les personnes qui concourent à l'accueil de l'existence éventuelle d'allergies médicamenteuses ou alimentaires.
- Identifier les mineurs qui doivent suivre un traitement médical pendant l'accueil et s'assurer de la prise des médicaments.

- S'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clef sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit permanence à la disposition de l'enfant.
- Tenir le registre dans lequel sont précisés les soins donnés aux mineurs, et notamment les traitements médicamenteux.
- Tenir à jours les trousse de premiers secours.
- Voir également note de service : Protocole d'accueil individualisé et problème de santé.

4. OBJECTIFS GENERAUX

- **Permettre aux enfants de vivre de vraies vacances, enrichissantes et uniques.**
- **Favoriser l'expression des enfants.**
- **Rendre l'enfant acteur de ses vacances**
- **Favoriser l'écoute, le partage, l'échange et la coopération**
- **Rendre les enfants de plus en plus autonomes au fil des jours**
- **Installer un climat de confiance, de respect et de joie de vivre**

- **Rendre l'enfant acteur**

- en permettant à l'enfant de s'exprimer de différentes manières : favoriser l'expression corporelle, le dialogue, la créativité.

- **Favoriser l'expression des enfants.**

- en développant son imaginaire à travers des activités manuelles, physiques, intellectuelles et ludiques, autour d'une thématique du développement durable.

- **Rendre les enfants de plus en plus autonomes au fil des jours**

- en développant son autonomie : faire attention à ses affaires personnelles (vêtement, sac...), s'habiller seul, manger seul, choisir ses activités en fonction de ses goûts personnels et de ses envies

- **Installer un climat de confiance, de respect et de joie de vivre**

Chaque enfant étant un être de langage en cours de développement, il devra être accueilli et respecté dans sa personnalité, son histoire, son vécu et ses besoins propres.

Il ne sera pas un consommateur passif de loisirs mais un acteur de son séjour.

L'équipe d'encadrement se devra d'assurer la sécurité de chaque enfant à tous les niveaux, d'établir une qualité de relation qui passe par la capacité d'écoute et de dialogue.

Le but primordial est de permettre le développement des facultés physiques, intellectuelles, manuelles, morales et affectives de chacun au sein d'un lieu de vie et d'une collectivité qu'est l'accueil de loisirs, ainsi que dans les différentes activités proposées.

Vacances, rêve, aventures, thème fédérateur et porteur, artistique, sportif, projets d'enfants...

Accueil le 1^{er} jour, chaque jour, accueil des nouveaux, connaître chaque enfant, prendre le temps, donner confiance...

Rythme, temps calme, temps libre, temps cadré ...

Ecoute, partage, diversité, échange, coopération, autonomie...

Vers une autre courbe, différente chaque année...et cette année elle va l'être vraiment !

Les animations

cf fiche technique protocole activités

Les animations seront organisées fonction des 3 groupes d'âges, 7/8 ans, 9/10 ans, 11/15 ans.

Dans le respect de la distanciation, il y a possibilité de regroupement pour les moments forts : spectacle, grand jeu en commun, ...

Différentes animations sont proposées aux enfants durant le séjour : activités sportives (escalade, accrobranche, vélo, foot, basket...), activités manuelles, grands jeux... sorties et visites à l'extérieur.

Les animations sont réfléchies fonction des objectifs à atteindre, préparées lors des réunions d'avant séjour ainsi que pendant le séjour avec l'ensemble de l'équipe d'animation.

Un thème commun à tous les groupes 7/10 ans a été décidé en équipe sur le séjour : « **voyage autour du monde** »

Balade chaque semaine à travers un continent : Amérique, Asie/Océanie, Europe, Afrique.

Les semaines chez les 11/15 ans seront rythmées chaque semaine : **grands jeux et DJ, l'aventurier, conquêtes de territoires, vidéo**

Avec comme moyens des moments festifs, des intervenants extérieurs, des rencontres inter-groupes (à distance!) et bien sûr, la piscine, des activités sportives et des grands jeux.

5. L'ÉQUIPE D'ANIMATION

- Des personnes permanentes de l'association
- Des personnes recrutées en CEE pour le séjour
- Des aides animateurs de 16 ans
- Des stagiaires
- 1 BE piscine et 2 escalade/accrobranche

Sera garant :

- **Du respect du protocole La Courbe**
 - De la sécurité physique et morale de l'enfant qui est sous sa responsabilité

Devra :

- Gérer le rythme
- Accepter de changer de groupe pour des raisons d'organisation ou de normes d'encadrement
- Montrer l'exemple en ne montrant aucune attitude négative, en n'utilisant pas son téléphone portable pour des raisons privées, en étant en tenue de travail appropriée. Sac personnel au casier.
- Gérer du mieux possible son état de fatigue
- Prohiber l'alcool ou toutes autres substances interdites par la loi
- Fumer s'il y a lieu à l'endroit prévu sur le temps prévu
- Éviter le copinage avec les enfants : pas de « chouchou », tous les enfants sont au même niveau. Attention aux enfants sur les genoux, éviter les bisous. On peut montrer de l'affection aux enfants avec des mots, des attitudes, de l'intérêt.

Pourra :

- Amener sa compétence particulière sur un groupe différent du sien

c) Rôles et missions des animateurs :

Ils doivent :

- **Respecter et faire respecter le protocole sanitaire**
- 7h45 à 8h00 et de 18h00 à 18h15 Présent sur un lieu de ramassage ou à la Courbe
- Transport : assurer la sécurité, veiller à ce que tous les enfants soient assis dans le respect du protocole sanitaire
- Participer à l'accueil, à l'appel de son groupe et à la distribution du goûter du matin et de l'après-midi.
- Participer aux journées de préparation avant le séjour.
- Assurer l'accueil des enfants.
- Être à l'écoute des souhaits et des besoins exprimés, organiser, préparer, mettre en place, animer et participer aux activités.
- Donner un sens à leurs activités (en amont par les explications et en aval par le résultat attendu).

- Gérer l'équilibre alimentaire, le comportement à table, la participation à l'organisation du repas.
 - Gérer le rythme des activités et du temps libre.
 - Contrôler l'hygiène corporelle et vestimentaire.
 - Aider au respect des personnes, des locaux, du matériel, de l'environnement, des horaires.
 - Favoriser l'autonomie, la place de chacun au sein du groupe, la solidarité, la responsabilité (action permettant à l'enfant de se valoriser par rapport au groupe), la responsabilisation (faire prendre conscience de son comportement et de ses conséquences).
 - S'interdire de fumer durant les temps de travail et en présence des enfants.
 - Être capable d'analyser les situations.
 - Veiller et éduquer à la sécurité (réagir face à un incident...)
 - Faire un bilan de leurs actions ou de leurs animations dans un souci d'améliorer la qualité.
- **L'évaluation se fera de façon systématique et permanente. Elle prendra en compte la tenue des effectifs, la qualité des actions menées, l'étude de l'analyse des problèmes rencontrés, le dynamisme de l'équipe.**

1) Durant le séjour seul l'enfant est en vacances.

L'animateur doit donc être prêt à s'adapter aux contraintes de la vie collective.

- Être conscient de ses capacités et devoir sans cesse se perfectionner.
- Être soit même, ne pas tricher.
- Être exigeant et clair dans son comportement.
- Être disponible..

2) Par rapport à l'équipe l'animateur est membre à part entière de l'équipe avec qui il va falloir discuter, négocier, faire des concessions, affiner ses idées.

- Accepter les remarques des autres dans un but d'amélioration et non un reproche.
- Il doit être tolérant, garder sa personnalité en respectant celle des autres.
- Accepter de communiquer, informer l'équipe des problèmes rencontrés.
- Ne pas hésiter à demander de l'aide.
- Il doit se montrer nécessaire mais ne pas se croire indispensable, se donner des limites de participation au sein d'une équipe.

Malgré des rôles et des fonctions différentes, les animateurs ont un objectif commun : les enfants.

3) Par rapport aux enfants, l'animateur est la référence immédiate pendant le séjour et un repère pour chaque enfant.

- Etablir un dialogue continuels avec eux, être à leur écoute, s'adapter à leur besoin, leur capacité.
- Garder des réserves face au rôle que l'enfant tente de nous faire jouer (parent, grand frère, enseignant...). Pas de démagogie.
- Guider l'enfant, mais ne pas être trop directif.
- Faire prendre conscience aux enfants du respect d'autrui.
- Donner l'exemple (tenue, casquette, attitude, langage...).
- Le « NON » doit être expliqué et justifié.

4) Par rapport à l'environnement.

- L'animateur doit connaître l'environnement avant de le faire connaître et le respecter.
- Mettre l'environnement à la portée des enfants
- Donner une bonne image de marque du groupe à l'extérieur de la structure.

5) Par rapport aux activités.

- L'animateur doit expliquer clairement.
- Adapter l'activité au public et au protocole sanitaire
- Donner des conseils.
- Assurer la sécurité

Chacun doit être responsable de son atelier du début à la fin. Cela signifie que dans la réflexion sur le projet d'activité la préparation matérielle, l'organisation et l'aménagement de l'espace seront pris en compte avant le déroulement de l'activité ainsi que le respect du protocole sanitaire.

6) Par rapport à la sécurité.

Le rôle **prioritaire** de l'animateur, quelque soit son niveau de formation et d'intervention, est d'assurer **la sécurité** physique et morale des enfants qu'il a sous sa **responsabilité**.

Ce souci de **sécurité** doit être déterminant **avant** l'animation (dans le cadre de sa préparation) mais aussi **durant** tout le temps que dure son intervention.

L'animateur est entièrement responsable de son groupe pour : les déplacements, les jeux, les activités, les repas...

7) Par rapport aux familles.

- Il doit faire attention à l'image qu'il donne (tenue vestimentaire, langage...).
- Respect de la mise en œuvre du protocole sanitaire
- Il doit être ponctuel.
- Il doit être à l'écoute des parents, dialoguer, inspirer confiance et veiller aux relations avec les familles.

- Tous les moments sont des moments d'activités auxquels il faut accorder la même importance. Nous devons être à la hauteur de la confiance qui nous est accordée par les parents.

d) Rôles et missions des aides animateurs :

- Il doit respecter et faire respecter le protocole sanitaire
- De 7h45 à 8h00 et de 18H à 18h15 : Présent sur un des lieux de Ramassage.
- Transport : assurer la sécurité, veiller à ce que tous les enfants soient assis.
- Participer à l'accueil, à l'appel de son groupe et à la distribution du goûter du matin et de l'après-midi.
- Participer aux jours de préparation ainsi qu'à toutes les réunions (coordination, bilan, préparation du planning des animations).
- Participer aux différentes animations et activités en secondant un animateur ou une équipe d'animateurs.
- Participer aux différentes sorties.
- Gérer une table lors des repas.
- Ils sont un plus, une aide, un soutien dans une équipe.
- L'aide animateur est un futur animateur responsable. Le directeur adjoint doit en tenir compte dans la formation de son équipe d'animateurs.

A aucun moment il ne doit rester seul avec un enfant ou un groupe d'enfants.

Seul le directeur ou l'adjoint est habilité à lui confier une responsabilité particulière.

5. AVL

cf fiche technique protocole AVL

- Deux AVL sont mises à disposition pour prendre en charge les enfants porteurs de handicap.
- 1 enfant par AVL et par jour
- Sera garant : de la sécurité physique, morale et affective de l'enfant

de la bonne intégration dans le groupe ou il sera affecté.

du respect du protocole La Courbe

6. L'ÉQUIPE TECHNIQUE

cf fiche technique protocole Entretien

- Personnel de cuisine et d'entretien : 4 personnes dont 1 attribuée à la ferme et 1 polyvalente : cf fiches de postes détaillée entretien/service
- Personnel de maintenance et entretien des locaux : Jean-Philippe et Frédéric

Le fonctionnement de l'équipe technique est élaboré par l'équipe de direction

7. LE PUBLIC

- Enfants de 7 à 15 ans (fin de Cp à fin de 3^{ème})
- Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et extérieur
- Prennent le bus de ramassage ou viennent directement à la Courbe
- Population très diverses en terme de niveau social, d'origines et de culture
- Viennent de la ville ou de la campagne

8. FONCTIONNEMENT GROUPE D'ENFANT

cf fiche technique protocole Effectifs et encadrement

- Trois Groupes d'âges :

1 :7/8 ans

2 :9/10 ans

3 :11/15 ans

A l'intérieur du groupe 7/8 il y a 3 sous-groupes de 24 enfants maxi avec 2 animateurs et 1 aide animateur dans chaque sous-groupe.

A l'intérieur du groupe 9/10 il y a 2 sous-groupes de 24 enfants maxi avec 2 animateurs dans chaque sous-groupe.

A l'intérieur du groupe 11/15 il y a 2 sous-groupes de 24 enfants maxi avec 2 animateurs dans chaque sous-groupe, ou 1 groupe unique de 36 maxi avec 4 animateurs, fonction des réservations.

1 adjoint est responsable de chaque grand groupe. Il est détaché des normes d'encadrement afin de contrôler et mettre en œuvre le protocole.

Chaque sous-groupe va vivre sa journée pleinement et quasiment de manière naturelle (hormis les fréquents lavages des mains). Seulement la distanciation entre sous-groupes et autres groupes d'âges sont à respecter.

- Chacun a son lieu de vie, d'accueil et d'activités mais les sous-groupes peuvent « se mélanger » dans le respect de la distanciation sur certains temps
- Le repas est pris en commun en sous-groupe de 3 tables de 8 enfants + 1 tables avec 2 animateurs **cf fiche technique protocole repas**
- Les 11/15 ans sont à la ferme pour tous les temps.
- La collation et le goûter est pris en sous-groupe obligatoirement
- Un retour sur la journée sera fait chaque soir avec les enfants entre 16h30 et 17h00 au moment du goûter.
- Les animations du lendemain seront annoncées
- Rythme type à la Courbe :
 9h : accueil et appels
 Collation enfant
 9h45 : activités
 11h45 : repas
 12h45/13h45 : temps libre / pause animateurs par roulements
 14h à 16h30 : piscine ou activités
 16h30 : goûter par sous-groupes+ retour sur la journée
 17h : regroupement par bus
 17h20 : départ du 1^{er} bus

Le matin : **7h45 à 8h00** Ramassage sur les structures de l'Albertarié, Crins, En Gach, Victor Hugo, Gaillac, Brens, Briatexte, Parisot (voir fiche transport du protocole de la Courbe). Accueil sur le centre de loisirs de la Courbe jusqu'à 9H. (Voir fiche accueil sur place du protocole de la Courbe)

8h00 à 8h40 Trajet en bus des enfants et des animateurs vers le Centre de Loisirs de la Courbe. Les animateurs veilleront à la sécurité des enfants dans le bus.

8h45 à 9h015 Arrivée à La Courbe appel et collation du matin par groupes d'âges.

9h15 à 11h30 Nous proposons les différentes activités : manuelles, sportives, culturelles...

11h30 à 11h45 Enfants et animateurs rangent le matériel et vont se laver les mains pour le repas.

11h45 à 12h45 Repas (voir fiche repas du protocole de la Courbe)

L'après-midi : **12h45 à 13h45** Temps calme par groupe d'enfants sous la surveillance de l'animateur.
13h45 Appel par groupe
14h00 à 16h45 **Piscine** et activités ludiques ou sportives (grand jeu, tournois...)
16h45 à 17h00 Goûter, rangement, appel par bus.
17h20 Départ du Centre de Loisirs de la Courbe en bus sur les différents centres ou arrêts.
17h45 à 18h15. Départ des enfants accueillis sur la Courbe.
18h Arrivée sur les différents lieux de ramassage et départ pour les enfants autorisés à partir seuls.
18h15 Fermeture du centre de loisirs

9.FONCTIONNEMENT de l'équipe

Objectifs de l'équipe d'animation :

- **Veiller au respect du protocole La Courbe**
- **Veiller au bien être et à la sécurité de chaque enfant**
- **Mettre du sens dans ses activités** afin qu'il soit en cohérence avec le projet pédagogique

Avant le séjour

- **2 jours de préparations** : de 8h30 à 17h30, permettant de présenter le protocole La Courbe, d'élaborer les objectifs pédagogiques ainsi que les moyens : les projets d'activités, les grilles d'activités au jour le jour, les besoins en matériel, en intervenants, en pique-niques.
- **½ journée de préparation** : Ven. 31 juillet seulement adjoints et directeur 11h/15h
- **½ journée de préparation** : samedi 01 août 8h30/12h équipe complète animation : mise en place, derniers préparatifs.
- **½ journée de rangement** après le séjour 8h30/12h30
- **Pendant le séjour :**
- 1 réunion formelle tous les lundis et jeudis soirs de 18h30 à 20h30 : évaluation, coordination, préparation(1^{ère} partie en groupes d'âges/2^{ème} partie en grand groupe)
- Des moments de concertations en continu avec l'adjoint et entre animateurs pour réajustements
- Des moments de concertations en continu et lors du repas entre adjoints et directeur
- Chacun devra respecter les horaires validés avant le démarrage du séjour : accueil, repas, piscine, bus ...
- Soirée BILAN : le vendredi 28 août de 19h à 20h

➤ **Hygiène, santé, sécurité :**

Suivre le protocole sanitaire La Courbe

- Chacun doit **connaître les protocoles d'alertes incendie, confinement et intrusion** : une alerte sera effectuée au début du séjour

Les **sirènes confinement et intrusion** sont à enclencher sur l'ordinateur, sur sono extérieure.

Au moins 1 exercice d'évacuation sera fait au début du séjour.

10. SUIVI SANITAIRE

- **cf fiche technique protocole assistant sanitaire**
Les adjoints/groupe sont les assistants sanitaires :
- **Les animateurs doivent faire appel à eux(talkie) pour exécuter les premiers soins**
Les soins courants seront faits par les adjoints tous formés PSC1 et noter l'intervention sur le cahier d'infirmerie.
- **Dans le cas d'enfant malade une tente d'isolement est prévue : suivre le protocole**
 - **Dans tous les gros cas informer le directeur**

Chaque jour un suivi médical est à faire par l'adjoint : **dès l'inscription sur l'appel par âge**, vérifier dans la colonne observations **si l'enfant a une annotation médicale**

- Dans le cas de **traitements quotidiens PAI ou autre** : les médicaments sont mis dans une boîte au nom de l'enfant avec sa photo (polaroid au bureau), dans une armoire fermée. **Un cahier suivi du traitement** est à remplir au nom de l'enfant à chaque prise : ADJOINT
- Les familles qui ont un enfant porteur d'un **PAI** devront faire signer un document d'acceptation au centre de loisirs. Une rencontre parents/enfants/directeur/amicale sera organisée.

- Dans les cas **d'allergie alimentaire** l'enfant sera suivi par son animateur référent. l'enfant devra manger à table matin midi goûter, proche de lui chaque jour.
- Pour les 11/15 ans, une attention particulière devra être organisée pour que le jeune allergique, ait connaissance du menu et des ingrédients.
- Dans le cas de PAI alimentaire, l'enfant est susceptible de venir avec son repas : veiller à ce qu'il soit dans une glacière (responsabilité des parents), et à entreposer dans la chambre froide dès l'arrivée à la courbe.
- Sur l'appel par âge la colonne No porc est à vérifier. Un plat de remplacement est prévu.
- Attention certains enfants ne mangent aucune viande (pas de plat de remplacement prévu).

.

Annexe 1

Le toboggan

Les enfants doivent:

- descendre un par un
- remonter par les escaliers
- descendre sur les fesses et les pieds devant
- attendre que le camarade de devant, soit entièrement sorti du toboggan pour s'y engager
- se déplacer en marchant, sans courir
- circuler autour des toboggans
- ne doivent pas monter sur le talus ni être debout sur la murette

Araignée

Les enfants n'ont pas le droit:

- de monter sur le dernier boudin debout
- de lâcher les deux mains en même temps
- de secouer les cordages
- de jouer à trappe- trappe
- de se bousculer
- de sauter de l'araignée pour descendre

Les tentes

Les enfants ne doivent pas rentrer dans les tentes, seuls et sans autorisation d'un animateur.

Les repas

Les repas des 7/10 ans sont pris sur les tables extérieures secteur tentes, sauf si mauvais temps, ils se dérouleront dans des tentes.

Les repas des 11/15 ans sont pris à la ferme sous les arbres ou sous les tentes prévues

.

11H30/11h45

A la musique de rassemblement : se regrouper et appel

L'enfant qui vient d'être appelé se rend aux toilettes et se lave les mains aux lavabos. Il doit y avoir un animateur de chaque groupe aux lavabos.

Les 7/8 ans iront sur les lavabos de droite c'est-à-dire les plus proches de leurs tentes et les 9/10 ans iront à ceux de gauche.

11H45/12h45

A 11h45 : Tout le monde doit être à table pour manger l'entrée.

3/4h doit suffire pour un repas normal. Au-delà les enfants trouvent le temps long et ils s'excitent. Si chacun s'occupe consciencieusement de sa table cela suffit, cela n'est ni trop long ni trop court. Toutefois le rythme est dépendant de l'organisation du service de cuisine.

Rappelons que le moment du repas est un moment **calme, de discussion et de rires mesurés, de respect, de partage.**

-Les enfants ne doivent pas se lever sauf pour aller chercher le pain ou l'eau et débarrasser la table.

-L'enfant doit goûter à tous les plats et au moins en manger un. L'animateur est là pour montrer l'exemple.

A la fin du repas :

-attendre que toutes les tables soient débarrassées au centre de la table pour distribuer le dessert. Garder les verres.

-Quand tout le monde a mangé le dessert, les animateurs doivent attendre le signal musical qui envoie les animateurs sur leurs postes de temps calme et de pause. Ensuite les enfants sont autorisés à se lever par sous groupe.

Le temps libre : 12h45/13h45

Il est organisé en sous-groupe : 1 lieu = 1 sous groupe

5 lieux=5 sous-groupes

Un roulement sur ½ heure sera effectué sur les lieux qui ne nécessitent pas de désinfection.

Sinon les enfants resteront 1h sur le même lieu mais de façon libre avec plusieurs possibilités de jeux

Salle de jeux bois(Préau) + jeux de constructions + musique...=1h

Théâtre de verdure : danse, sketches,... = 1/2h

Petit bois : Jeux libres=1/2h

Tente jeux de sociétés, lecture(utiliser caisse sous groupe)=1/2h

Ping-pong/baby/air hockey (désinfecter fin de séance raquettes, balles et points contact)= 1/2h

PISCINE

Cf protocole piscine

roulement par sous-groupe matin ou après-midi

Escalade et accrobranche

Cf protocole activités spécifiques

roulement par sous-groupe matin ou après-midi

RECYCLAGE :

L'accent sera mis sur le recyclage. Différentes poubelles à déchets, papiers/cartons..., et alimentaires seront mises sur les lieux. L'éducation au tri sera faite par les animateurs auprès des enfants.

Les « déchets » de la poubelle jaune (papiers, cartons, briques de jus...) seront au maximum réutilisés pour les activités artistiques.

REGLES DE VIE DE L'ANIMATEUR

Le rôle prioritaire de l'animateur, quelque soit son niveau de formation et d'intervention, est d'assurer la sécurité physique et morale des enfants qu'il a sous sa responsabilité.

Ce souci de sécurité doit être déterminant avant l'animation (dans le cadre de sa préparation) mais aussi durant tout le temps que dure son intervention

REGLES DE VIE GENERALE :

- Le personnel s'engage à conserver, de la façon la plus stricte, la discrétion la plus absolue sur l'ensemble des renseignements qu'il pourrait recueillir à l'occasion de ses fonctions ou du fait de sa présence dans l'association vis-à-vis des tiers et des salariés de l'association.
- le personnel est invité à ne pas utiliser son téléphone portable afin de ne pas être préjudiciable à l'employeur.
- Afin de répondre aux restrictions concernant le droit à l'image, il est interdit de prendre des photos (activités, enfants, collègues...) avec son téléphone portable personnel.
- De la même manière, il est interdit de diffuser des informations, photos,...sur les réseaux sociaux.
- L'animateur doit avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée
- L'animateur doit avoir un langage correct (pas de vulgarités)
- L'animateur doit être attentif et actif tout au long de la journée
- L'animateur doit respecter et ranger le matériel (attention au gaspillage)
- L'animateur ne doit fumer qu'à l'endroit prévu à cet effet
- L'alcool est interdit sur le centre
- Tout retard et absence seront à justifier
- Le téléphone portable ne peut être utilisé qu'au moment des pauses et lorsque la journée de travail est terminée
- L'animateur ne doit pas s'asseoir sur les tables
- Le port de la casquette est autorisé, sauf dans le réfectoire

REGLES DE VIE ENVERS L'ENFANT :

- Toutes sanctions ou punitions données aux enfants doivent être justifiées et expliquées
- Le « non » doit être expliqué
- La provocation, le mensonge, la brutalité, la moquerie, la violence morale ou physique ne doivent pas exister
- Les consignes de sécurité doivent être respectées par tous

REGLES DE VIE ENTRE ANIMATEURS :

- Avoir le même discours devant les enfants
- L'animateur ne doit pas inciter les enfants à prendre parti pour un animateur
- Les animateurs doivent s'entendre et être solidaires
- L'animateur a des relations uniquement professionnelles devant les enfants



AMICALE LAÏQUE GRAULHET

B.P. 143 - 28, rue Anatole France - 81304 GRAULHET CEDEX

NOTE DE SERVICE / MAI 2015

TRANSPORT EN AUTOBUS DES ENFANTS

Le Bureau en date du 21 mai 2015 a décidé :

Les directeurs de structure désignent pour chaque transport d'enfants effectué, un référent (chef de convoi) pour chaque autobus et ce jusqu'au terminal.

Il est bien entendu que le référent est responsable de tous les enfants qui sont dans l'autobus quel que soit leur âge.

L'animateur désigné référent pour le déplacement se signale au chauffeur de l'autobus et aux autres animateurs présents dans l'autocar. Tous les animateurs assistent le référent dans l'exercice de sa mission avec une attention particulière pour les maternelles.

Lors d'un arrêt, le chauffeur ne doit ouvrir qu'une seule porte de l'autobus.

L'autocar ne redémarre que lorsque l'animateur référent en a donné l'ordre au chauffeur.

A l'arrêt terminus, l'animateur référent et le chauffeur de l'autobus procèdent à la visite de l'autobus pour s'assurer que tous les enfants sont descendus, qu'il n'y a aucun objet oublié, ou qu'aucune dégradation ait été commise.

L'au-revoir entre le chauffeur et l'animateur référent a pour valeur, que tout ce qui a été défini ci-dessus, a été correctement exécuté.

L'animateur référent (assisté des animateurs) veille dans son bus aux enfants :

- montée et descente
- répartition et ceintures de sécurité attachées,
- sécurité et comportement
- présence d'animateurs aux portes d'issue de secours.
- comptabiliser et notifier les enfants avec une liste nominative au départ mais aussi à chaque arrêt,

Tous problèmes rencontrés doivent être informés au directeur de séjour mais aussi au secrétariat afin d'y apporter les mesures nécessaires.

L'animateur référent doit aussi veiller à ce que le chauffeur respecte le circuit de ramassage défini préalablement entre l'ALG et la société de transport, le cas échéant, il doit le faire remonter à son directeur et au secrétariat.

Ces dispositions s'appliquent à tous les transports d'enfants en autobus aussi bien les ramassages que les sorties concernant les activités du Centre de Vacances de La Courbe et des Maisons de l'Enfance.

La Présidente,
Karine RENAUD

AMICALE LAÏQUE

28, Rue Anatole France - B.P. 143
81304 GRAULHET Cédex

Tél : 05 63 42 09 60 - Fax : 05 63 42 13 27

E-mail : amicalelaïque.graulhet@wanadoo.fr

AM_ Note de service mai 2015 - transport en autobus

Tél : 05.63.42.09.60 - Fax : 05.63.42.13.27

E-mail : amicalelaïque.graulhet@wanadoo.fr - Site : www.lamicale.fr - Blog : www.amicale-graulhet.fr

N° SIRET : 328 525 944 000 18 - Code APE : 9499 Z - N° RNA : W812002473